

Oullins-Pierre-Bénite
XX avril 2024

ASSOCIATION

XXXX

XXXX

69600 Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Subvention 2024

Direction :
Vie associative
Coordination Événementiel

Affaire suivie par :
Caroline RAYNAL

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

Le 9 avril 2024, le Conseil Municipal a défini l'ensemble des montants des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2024.

J'ai le plaisir de vous informer que, pour l'association que vous présidez, il a été alloué une subvention de **XXX euros**.

Vu la délibération n°20231214_7B du Conseil municipal en date du 14 décembre 2023 relative au versement des acomptes 2024 de subventions aux associations, l'association a déjà perçu la somme de XX euros qui correspond à 30% du montant de la subvention accordée en 2023.

Par conséquent, la somme résiduelle de **XXX euros** sera créditée au compte de l'association au mois de juin ou au mois de juillet 2024.

En complément et afin de vous accompagner au mieux en matière de communication, deux pages sont dédiées aux associations au sein du magazine municipal mensuel Traits d'Union. N'hésitez pas à envoyer au service communication vos demandes pour informer les habitants de vos événements ou de l'actualité de votre association (par mail : communication@oullinspierrebenite.fr).

Néanmoins, l'espace étant limité, nous comptons sur votre compréhension en cas de non parution éventuelle.

Si la Ville tient à soutenir ses associations, c'est parce que nous avons bien conscience que vous êtes les acteurs clés qui rendent notre commune toujours plus vivante. Je profite ainsi de ce courrier pour saluer tout le travail accompli par les membres de votre association au cours des dernières années malgré un contexte général difficile.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mon sincère dévouement.

Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
l'Adjoint délégué,
Thierry DUCHAMP